

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 30 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trentième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 885-2021 du 23 juin 2021, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site Internet de la MRC.

Étaient présents : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Andrée Bouchard, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Un siège est vacant puisque non comblé depuis la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021.

Était présente à titre d'observatrice : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2038-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 4.1.1 A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Règlements 2021-185-26, 2021-185-27 et 2021-282.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2039-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 16 novembre 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2021-11-30

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**1.1 FQMAMA - Quartier sécurisé Alzheimer -
Suivi de la demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif souhaitent reporter toute décision relativement à ce dossier puisque de plus amples informations doivent être obtenues relativement à l'état d'avancement du projet et des rencontres se tiendront d'ici peu entre les parties en cause.

1.2 Cautionnement - Retrait

Considérant que le déploiement d'une partie du réseau de fibres optiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville sera réalisé par Vidéotron, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à rescinder le cautionnement accordé en faveur de DIHR, le tout entériné le 14 avril 2021 par la résolution 16231-21.

1.3 Pénurie de main-d'œuvre - Proposition de plan régional

Le directeur général dépose, pour information, un document transmis par le député du comté de Saint-Jean, M. Louis Lemieux, le tout relatif à la pénurie de main-d'œuvre dans la région, particulièrement pour l'Hôpital du Haut-Richelieu. Dans un avenir prochain, il est suggéré que l'ensemble des partenaires régionaux propose des solutions pour attirer la main-d'œuvre dans le territoire.

2.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Service de police de la SQ - Entente

À titre d'information, le directeur général soumet le modèle d'entente et de répartition des effectifs de la Sûreté du Québec négocié entre autres par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Des rencontres se tiendront avec les représentants de la Sûreté du Québec.

2.2 Engagement de cadets pour 2022

CONSIDÉRANT la proposition de la Sûreté du Québec à l'effet de partager les coûts pour moitié avec la MRC du Haut-Richelieu en vue de l'engagement de deux cadets de la Sûreté du Québec au cours de la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de cadets pour la saison estivale s'est révélé très concluant au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 prévoient cette dépense;

EN CONSÉQUENCE;

2040-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme aux autorités de la Sûreté du Québec le partage des coûts pour l'engagement de 2 cadets au cours de la période estivale 2022;

D'AUTORISER le versement d'un montant de 10 000\$ à cet effet;

DE DEMANDER une reddition de compte hebdomadaire de l'emploi du temps des 2 cadets de sorte à être en mesure d'évaluer l'opportunité d'un renouvellement;

QUE la Sûreté du Québec, via les parrains ou les cadets, s'enquiert du calendrier d'événements pour l'ensemble des 13 municipalités de la ruralité afin que ces derniers puissent planifier leurs activités afin de couvrir ces événements;

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu soit autorisé à procéder à la signature de l'entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même l'enveloppe de redevances sur les ressources naturelles réservée aux municipalités périurbaines.

ADOPTÉE

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 décembre prochain.

3.1.2 **Aides financières**

A) **Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville - Santé mentale**

Les membres du comité administratif demandent de rencontrer les représentants de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour présenter le projet majeur en santé mentale de l'Hôpital du Haut-Richelieu sollicitant la MRC pour une contribution de 1 174 430\$, soit 2\$ par habitant, le tout échelonné sur une période de 5 ans. Cette présentation vise à exposer le projet aux nouveaux membres du conseil.

B) **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Bâtiment d'accueil touristique**

Les membres du comité administratif reportent à une prochaine réunion toute décision relative au projet d'amélioration du bâtiment d'accueil touristique Le refuge de l'Île - Port de plaisance pour un montant de 75 000\$. Des informations ont été sollicitées relativement à l'état d'avancement de ce projet.

C) **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Quai Ryan et acquisition d'équipements »**

Les membres du comité administratif reportent à une prochaine réunion toute décision relative au projet d'amélioration du Quai Ryan et l'acquisition d'équipements pour un montant de 32 800\$. Des informations ont été sollicitées relativement à l'état d'avancement de ce projet.

D) **Piste cyclable La Montérégiade - Asphaltage Phase III**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser l'appel d'offre pour l'asphaltage de 2,9 km de la piste cyclable La Montérégiade au cours de l'année 2022. Les fonds seraient puisés à même le FRR Volet 1.

CAPV2021-11-30

E) CIME du Haut-Richelieu - Bâtiment multiservices

Le directeur général dépose une demande d'aide financière de 150 000\$ pour le projet de CIME du Haut-Richelieu visant la construction d'un bâtiment multiservices au coût de 1 483 775\$. L'aide financière pourrait être puisée à même l'enveloppe attribuée par le MAMH pour la relance après pandémie. Ce dossier fera l'objet de discussions dans le cadre de la séance de travail du 8 décembre prochain.

F) Arto musique - Transfert d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT QUE la pandémie n'a pas permis à l'organisme Arto de réaliser les activités pour lesquelles une aide financière de 7 000\$ a été versée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE;

2041-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise Arto musique à utiliser les fonds accordés et versés au cours de l'année 2021 pour ses activités de 2022.

ADOPTÉE

G) Alo Richelieu - Fin de projet et acquisition d'équipement

Les membres du comité administratif demandent qu'une rencontre intervienne avec les représentants d'Alo Richelieu afin d'expliquer les motifs pour lesquels l'aide financière de 95 000\$ accordée pour la saison estivale 2021 n'a pas été totalement utilisée. Également, des précisions sont nécessaires, certaines quant au nouveau projet proposé de l'ordre de 75 000\$ visant l'acquisition de bornes et vélos électriques (nombre, lieu d'implantation, etc.). Le tout interviendra préalablement à la séance ordinaire du 8 décembre 2021.

3.2 Divers

3.2.1 Téledétection des sols agricoles dégradés

Le directeur général rappelle qu'une rencontre interviendra avec les représentants de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) le 8 décembre 2021, préalablement à la séance ordinaire.

3.2.2 Demandes d'appui

A) Municipalité de Saint-Aimé - Végétation le long de cours d'eau verbalisé

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Aimé auprès du MELCC afin d'obtenir des allègements quant à la réglementation applicable à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale. En l'occurrence, le Ministère privilégie l'utilisation de procédés manuels plutôt que mécaniques. Compte tenu que le ministère des Transports utilise des moyens mécanisés, il semble approprié que les municipalités puissent en faire autant.

B) MRC du Haut-Saint-François - Développement de la serriculture

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) d'appuyer et de financer le développement de la serriculture.

3.2.3 Calendrier des séances 2022

Conformément au Code municipal, les membres du conseil doivent adopter par résolution le calendrier des séances pour la prochaine année.

4.0 URBANISME

4.1 Schéma d'aménagement et de développement

4.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

A.1 Règlement 2021-185-26

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2021-185-26 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement harmonise les règles existantes au zonage à celles du nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

A.2 Règlement 2021-185-27

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2021-185-27 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie certaines normes relatives à l'affichage sur le territoire municipal.

A.3 Règlement 2021-282

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2021-282 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise les PPCMOI pour 2 catégories de projets, soit : la gestion des usages para agricoles sur un terrain bénéficiant de droits acquis pour un usage autre qu'agricole et la gestion d'un usage de service de garde à l'enfance dans les zones Ra-8 et Ra-9.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2021-11-30

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2042-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier